

Date de dépôt : 15 décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Bertrand Buchs : « Les Automnales » : Domaine privé ou domaine public!

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

L'automne arrive, les feuilles tombent et les traditions survivent. C'est le temps des « Arts ménagers », appelé actuellement « Les Automnales ». Passage obligé des familles genevoises et terreurs des enfants, attendant patiemment une décision des parents sur le choix de la nouvelle machine à laver. Bref, des bons souvenirs.

Cette manifestation a failli disparaître et, grâce à un coup de pouce de l'Etat, a pu être maintenue.

Nous pensions qu'une fois le sauvetage effectué, l'Etat allait laisser à l'économie privée la responsabilité financière de cette foire.

Des articles de presse, des blogs, des émissions de radios se sont faits l'écho d'un financement à 100 % étatique, avec en plus la remise gratuite de plus de 160'000 billets d'entrée.

Je m'interroge sur le bien-fondé de ce genre de pratique.

Je désire savoir :

Si ces échos d'« échetiers » sont véridiques en nous faisant parvenir le mode de financement de cette exposition et la part de l'engagement de l'Etat.

En cas de réponse positive, de savoir si c'est le rôle de l'Etat de se substituer aux privés dans ce genre de manifestation.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Ces échos sont sans aucun fondement.

La manifestation « Les Automnales » est entièrement assumée par Palexpo S.A. sans aucune participation financière de l'Etat. Les charges de l'édition 2010 – publicité comprise – ont d'autre part été entièrement couvertes par les recettes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER